

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	29	23
Date de convocation : le 21 novembre 2023		
Date d'affichage : le 28 novembre 2023		

Séance du vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
 Reçu en préfecture le 11/12/2023
 Publié le
 ID : 077-217702687-20231127-D2023_77-DE

D/2023-167
 S'LO VFB

DELIBERATION

N° 2023.77
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE

Le 27 novembre 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs, BOUJEMAÏ, CEREUIL, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
 Madame BELLINI ayant donné pouvoir à Monsieur CEREUIL
 Monsieur AFFRE ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER

Absent : Monsieur MENIGOZ
 Monsieur ROMERO
 Madame MOVAHEDI

Secrétaire de séance : Monsieur GUERIN

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2024
 POUR LE REMPLACEMENT DES LANTERNES D'ECLAIRAGE
 DE LA VOIE PUBLIQUE ET DU GS FAUVET**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets inscrits au CRTE

VU les fiches financières :

- 2024 : Eclairage public / LED 80 000 € HT
- Eclairage GS FAUVET / LED 25 000 € HT

VU le budget de la ville,

CONSIDERANT que la Préfecture de Seine et Marne peut nous apporter une aide financière sur ce projet au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Locale (DSIL),

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Locale (DSIL) auprès de la Préfecture de Seine et Marne

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

⇒ ARTICLE 01 :

Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de la Préfecture de Seine et Marne à hauteur du taux maximal de 80 % dans le cadre du projet de remplacement d'une partie des éclairages des voies publiques et l'éclairage du GS FAUVET pour l'année 2024.

⇒ ARTICLE 02 :

La subvention attendue pourrait être pour les 2 opérations citées ci-dessus :
80 % X (80 000 € + 25 000 €) = 84 000 €

⇒ ARTICLE 03 :

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

⇒ ARTICLE 04 :

Dit qu'en 2024 le budget reprendra ces dépenses et recettes.

⇒ ARTICLE 05 :

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Madame le Receveur du Trésor Public
- 📁 Remis aux archives communales.



Le Maire de Magny le Hongre,

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.